

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

M. Édouard PHILIPPE

Premier ministre

Hôtel Matignon

57, rue de Varenne

75007 PARIS

Le Havre, le 30 mars 2020.

Objet : Propositions urgentes - Crise sanitaire

Monsieur le Premier Ministre,

Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, de toutes ses conséquences et notamment celles que je relève sur ma circonscription malgré les mesures déjà en vigueur, je vous propose de renforcer les réponses publiques apportées à travers les prochaines ordonnances que vous envisagez de prendre.

Dans un souci de concision et de clarté, je me permets de les résumer simplement ici en sachant que je tiens à votre disposition tout élément complémentaire permettant de les étayer.

1. Suppression de la réforme du chômage

2. Garantie du droits des intermittents : gel de la situation au 14 mars en raison de l'impossibilité de cumuler des heures depuis cette date, prolongement des droits au chômage pendant la période d'urgence sanitaire, et abaissement de la durée requise de 507 h/an pour l'année 2020, bénéfice pour les artistes auteurs du fonds de solidarité nationale destinée aux TPE et travailleurs indépendants, dans le cas où le fonds de solidarité porté par le ministère de la Culture ne serait pas mis en œuvre ou serait trop peu abondé.

3. Mise en place d'une indemnité de chômage partiel à hauteur de 100 % du salaire net (au lieu de 84 % actuellement) pour tous les salariés des secteurs non essentiels dans la limite de 4,5 SMIC.

4. Définition des secteurs essentiels et non essentiels par les partenaires sociaux, et arrêt immédiat des secteurs non essentiels dans le cas où l'organisation du télétravail est impossible à mettre en œuvre et recours au chômage partiel.

5. Mise à disposition d'équipements de protection pour tous les salariés des secteurs essentiels et possibilité de négocier par accord de branche des dérogations en matière de durée du travail pour une durée maximale de 3 mois renouvelable une fois.

6. Versement d'une prime exceptionnelle pour les travailleurs des secteurs essentiels et prise en charge des frais de garde d'enfants.

7. Interdiction de toutes les ruptures de contrat de travail à l'initiative de l'employeur (licenciement, fin de période d'essai, rupture de CDD) fondées sur un motif lié à la crise sanitaire et maintien exceptionnel de tous les CDD qui devaient se terminer pendant la période du confinement.

8. Mobilisation des outils publics locatifs afin de proposer une aide exceptionnelle pour permettre aux locataires (HLM ou non) qui subiraient une baisse de revenus de bénéficier d'un report total ou partiel de loyer sur simple demande, avec un remboursement très étalé et sans commission ni frais annexes.

9. Suspendre les factures d'électricités, d'eau et de gaz, ainsi que le paiement des loyers à partir de mars des personnes éligibles aux fonds de solidarités et des personnes au chômage partiel pour leur habitation privée.

10. Plafonnement immédiat des frais bancaires et incidents de compte pour les entreprises et les particuliers.

11. Mise en place d'un comité de suivi sanitaire associant les forces politiques et les organisations syndicales et patronales dans le cadre de la mise en place de l'état d'urgence sanitaire.

12. Réquisition des cliniques privées pour faire face à l'épidémie avec une prise en charge des hospitalisations sur la même base que les hôpitaux publics.

13. Nationalisations des laboratoires pharmaceutiques produisant des médicaments essentiels menacés de fermetures (ex. : FAMAR).

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Vu Jean-Paul LECOQ
Député en confinement